

COMMUNE DE SACÉ (Mayenne)

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 08 NOVEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le huit novembre à vingt // trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Sacé, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. VALPREMIT Antoine Maire.

Etaient présents : M^{me} CHEMINEAU Elodie - M. CORMIER Jérôme – M. DEFERT Philippe – M^{me} MOUEZY Elodie - M. MOUSSAY Bruno - M. PALICOT Jérôme -M^{me} PESLIER Nathalie –M. VALPREMIT Antoine –

Absents excusés : //

Secrétaire de séance : M^{me} PESLIER Nathalie

Nombre de membres	
<i>En Exercice</i>	<i>Présents</i>
08	08
Date de convocation	
02 novembre 2023	
Date d'affichage	
02 novembre 2023	

Adoption du procès-verbal de la séance du 17 octobre 2023

Aucune observation n'étant formulée,

le procès-verbal de la séance du 17 octobre 2023 est adopté à l'unanimité

52 – BÂTIMENTS COMMUNAUX : Adhésion au groupement de commandes relatif pour la passation et l'exécution de marchés publics d'achat, de fourniture et de gestion de contrats de production d'énergie

M. le Maire expose qu'en tant que syndicat départemental d'énergie en Mayenne, Territoire d'énergie Mayenne (TEM) est aujourd'hui coordonnateur d'un groupement de commandes relatifs à la fourniture d'électricité avec un marché en cours d'exécution, dont le terme est fixé au 31 décembre 2024.

Ce groupement repose actuellement sur deux conventions en fonction des différentes puissances proposées (tarifs anciennement bleu et jaune). Afin de procéder à une simplification, le syndicat propose un nouveau groupement de commandes fondé sur une seule et même convention constitutive regroupant toutes les puissances d'abonnement.

Dans le cadre de ce nouveau groupement, TEM sera désigné comme coordonnateur en charge de la passation des marchés en résultant et de leur suivi, notamment technique.

Afin de formaliser l'adhésion et de préparer le renouvellement de l'accord-cadre en cours d'exécution, il s'avère nécessaire de signer la convention jointe en annexe, fixant les rôles et obligations des parties, avant le lancement de la prochaine consultation prévue au début de l'année 2024.

Pour : 08
Contre : 00
Abstention : 00

COMMUNE DE SACÉ (Mayenne)

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 08 NOVEMBRE 2023

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

DECIDE

- ⇒ d'**approuver** l'adhésion de la commune de Sacé au groupement de commandes à durée illimitée pour la passation de marchés visant à répondre aux besoins de ses membres et relatifs à l'achat, la fourniture d'énergie et la gestion de contrats de production d'énergie,

- ⇒ d'**approuver** la convention constitutive du groupement de commandes, jointe en annexe.

- ⇒ d'**approuver** la participation de 90 € à la passation de marchés groupés relatifs à la passation et l'exécution de marchés publics d'achat, de fourniture d'énergie et de gestion de contrats de production d'énergie,

- ⇒ d'**approuver** la désignation de TEM comme coordonnateur du groupement, pour la passation d'un marché d'achat et de fourniture d'électricité à compter du 1^{ier} janvier 2025 et des marchés suivants ;

- ⇒ d'**autoriser** le président de TEM, en tant que représentant du coordonnateur du groupement de commandes, à passer, signer et notifier pour le compte de TEM et des membres du groupement, les marchés et les éventuelles décisions de reconduction, modification et résiliation, ainsi qu'à effectuer toutes les missions qui lui sont dévolues par la convention de groupement ;

- ⇒ d'**approuver** la prise en charge par la commune de Sacé des frais engendrés par TEM pour les opérations de passation et de suivi des marchés tel que précisé par la convention ;

- ⇒ d'**autoriser** M. le Maire ou les adjoints à signer, au nom et pour le compte de la commune de Sacé, la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe, ses éventuels avenants, ainsi qu'à prendre toutes les décisions et mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

- ⇒ d'**inscrire** les crédits correspondants aux budgets de chaque année.

Fait et Publié à Sacé, le 09 novembre 2023

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée.

La secrétaire de séance,

Nathalie PESLIER

Le Maire,

Antoine VALPREMIT